

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°78-2023-243

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2023

## Sommaire

D	DT	1

	78-2023-08-23-00008 - Arrêté portant nomination et désignation des	
	membres de l'administration et du personnel au comité local d'action	
	sociale des Yvelines (2 pages)	Page 3
Di	irection départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Direction	
	78-2023-08-23-00009 - Arrêté du 23 août 2023 fixant la composition de la	
	Formation Plénière du Conseil Médical des agents de la Fonction Publique	
	Hospitalière des Yvelines (6 pages)	Page 6
	78-2023-08-09-00004 - Arrêté du 9 août 2023 portant nomination du	
	Docteur Hayder SADIK ABDULMUTALIB en tant que médecin agréé. (1	
	page)	Page 13

### DDT

### 78-2023-08-23-00008

Arrêté portant nomination et désignation des membres de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale des Yvelines



# Arrêté n°DDT/SG/ portant nomination et désignation des membres de l'administration et du personnel au comité local d'action social des Yvelines

La Directrice Départementale adjointe des Territoires des Yvelines par Intérim,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.731-1 et suivants :

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 modifié relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) et au ministère de la transition énergétique (MTE);

Vu l'arrêté cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du secrétariat d'État à la mer ;

**Vu** l'arrêté n°DDT/SG/19-010 du 21 décembre 2019 relatif à la création et à la composition du comité technique d'action sociale ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 portant répartition des sièges des représentants des personnels au comité local d'action sociale des Yvelines ;

Considérant les nouvelles désignations formulées par le syndicat UNSA-CFDT et le syndicat FO;

Sur proposition de la Directrice Départementale adjointe des Territoires de Yvelines par intérim ;

#### ARRÊTE :

**Article 1**er : Les membres du comité local d 'action sociale de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines sont désignés ainsi ;

#### Un représentant de l'administration :

<u>Titulaire</u>:
Mme BLANC Sylvie
Directrice Adjointe
par intérim

Suppléant
M. DORE Laurent
Adjoint à la Directrice

#### Un représentant représentant du service social

M. HIRBEC Stéphane assistant du service social du travail par intérim DDT 78

#### Six membres désignés au titre des organisations syndicales

#### représentants du Syndicat UNSA-CFDT

4 sièges de titulaires et suppléants

<u>Titulaires</u>:

M. LUCAS Olivier

Mme FOUGERAT Hélène

Mme SZABO Valérie

Mme PIRES-VICENTE Sylvie

Suppléants : Mme DESPRET Sandra

#### représentants du Syndicat FO

2 sièges de titulaires et suppléants

<u>Titulaires</u>:

Mme RAMOS Célia

M. BORDIGNON Stéphane

Suppléants:
Mme BERLAND Pascale
Mme RATH Chloé

Un représentant d'association reconnue comme œuvrant pour l'action sociale ministérielle au niveau local :

<u>Titulaire</u>:
M. BERTHIER Thierry

<u>Suppléant</u>:
Mme AUBERVAL Dominique

<u>Article 2</u>: L'arrêté DDT/SG/19-008 du 16 septembre 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale des territoires des Yvelines est abrogé.

<u>Article 3</u>: La Directrice Départementale des Territoires Adjointe des Yvelines par Intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles le, 2 3 AOUT 2023

Sylvie BLANC

# Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

78-2023-08-23-00009

Arrêté du 23 août 2023 fixant la composition de la Formation Plénière du Conseil Médical des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines



PREFET DES YVELINES Officier de la légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du mérite, Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités

#### ARRETE N°

## fixant la composition de la Formation Plénière du Conseil Médical des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines

VU le Code de Santé Publique; VU la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964 modifiée portant réforme du code des pensions civiles et militaires; la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction VU publique hospitalière; VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires créant les Conseils de surveillance; le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de VU maladie des agents de la fonction publique hospitalière; le décret n° 2022-857 du 07 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires locales et VU départementales et nationales de la fonction publique hospitalière; VU le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière; le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales VU interministérielles; l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux conseils médicaux formation plénière des agents de la VU fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ; VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2020 fixant la composition de la Commission de Réforme Départementale compétente à l'égard des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines ; VU l'arrêté préfectoral du 20 juin 2022 portant désignation des médecins habilités à siéger au Conseil médical - formation Pléniere et Restreinte; la circulaire n° DHOS/RH3/2009/52 du 17 février 2009 relatif au décret 2008-1191 du 17 novembre VU

2008 relatif aux Conseil médical formation plénière et Conseil Médical Supérieur ;

- VU les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 fixant la composition des Commissions Administratives Paritaires Départementales de la Fonction Publique Hospitalière ;
- VU les listes émises par les partenaires sociaux de la fonction publique hospitalière désignant les personnes représentants les personnels en commission de réforme ;
- VU les candidatures des personnels de direction des établissements sanitaires et des établissements médico-sociaux ;
- VU les candidatures des conseils de surveillance pour représenter l'administration lors des conseils médicaux Formation plénière ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines :

#### ARRETE

**Article 1**<sup>er</sup>: Il est institué dans le département des Yvelines pour les agents de la fonction publique hospitalière un conseil médical – formation Plénière composée comme suit :

#### I - PRESIDENT:

Monsieur le Préfet ou son représentant

### II – Au titre des Médecins membres du Conseil Médical siégeant en Plénière :

#### **MEDECINE GENERALE**

#### **Titulaires**

Monsieur le Docteur Eric CHARDIN Monsieur le Docteur Michel COURTEAUD (Président) Madame le Docteur Janine PENOT

#### Suppléants:

Monsieur le Docteur Raphaël AMAR

Monsieur le Docteur René JACOB-VSTLING

Monsieur le Docteur Alain ROSTANE

Monsieur le Docteur Gilles SEVESTRE

Monsieur le Docteur Smail ABBAS

Madame le Docteur Manuela-Claudia ARNAULT

Monsieur le Docteur Ali Hamdane

Monsieur le Docteur Eric MARCEL

Monsieur le Docteur Thierry DARSE

Monsieur le Docteur Baudouin FOY

Monsieur le Docteur Jean Jacques GABARD

Monsieur le Docteur Claude LEVILLAIN

Monsieur le Docteur Patrick DEVILLE-CAVELLIN

#### III – Au titre des représentants du Personnel :

#### Au titre des représentants du personnel de Direction :

<u>Titulaires</u> <u>Suppléante</u>

Madame FRANCONY Marie Madame DELVAL LESEUR Joséphine

Centre hospitalier de Mantes la Jolie Centre Hospitalier de

Monsieur CHABAGNO Faustin Centre Hospitalier de

**ADMINISTRATIF A (N°3)** 

Titulaires Suppléants

#### **ADMINISTRATIF B (N° 6)**

<u>Titulaires</u> <u>Suppléantes</u>

CARION Céline (CGT) GRIBIAS VENUS Patricia (CGT)

Hôpital de Mantes la Jolie Hôpital de Plaisir

COUPET Sandrine (SUD SANTE SOCIAUX) VIMONT Frédéric (SUD SANTE

SOCIAUX)

Hôpital de Poissy st Germain Hôpital de Versailles

#### ADMINISTRATIF C (N° 9)

<u>Titulaires</u> <u>Suppléantes</u>

Virginie PAIN (CFDT)

Ch le Vésinet

ROUXEL Patricia (CFDT)

CH Meulan/les Mureaux

POINT Sébastien (SUD SANTE SOCIAUX)

BARUL Sonia (SUD SANTE SOCIAUX)

CH de Versailles CH Poissy St Germain

BRUNET Sabine (Sud Santé Sociaux)

Ch de Poissy St Germain

#### SOIGNANT A (n°2)

**Suppléantes Titulaires** MENSA Yann (SUD SANTE SOCIAUX) MOAL Brigitte (SUD SANTE SOCIAUX) CH de Poissy St Germain CH de Versailles **GUINEBERT Quentin (CGT)** BEAUGE Carole (CGT) CH de Meulan les Mureaux CH de Plaisir

#### SOIGNANT B (N°5)

**Titulaires Suppléants** CHAMPAS Loic (SUD SANTE SOCIAUX) LOUIS Valérie (Sud Santé Sociaux) CH de Plaisir CH de Plaisir SANTOS Hibelina (SUD SANTE SOCIAUX) CH de Poissy St Germain LE PAPE Corinne (CGT) WAKRIM Laila (CGT) CH de Meulan les Mureaux CH de Plaisir

#### SOIGNANT C (N°8)

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
ZANON Sandrine (CGT)	DRASPA Frédéric (CGT)
CH de Mantes la jolie	CH deRambouillet
LADAME Delphine (SUD SANTE SOCIAUX)	AUVINET Florence (SUD SANTE SOCIAUX)
CH de Plaisir	CH de Plaisir
	DOS SANTOS Elisabeth (SUD SANTE SOCIAUX) CH Poissy St Germain

#### **TECHNIQUE A (N ° 1)**

#### **Titulaire**

BRULE Pascal (ACTEURS SANTE CFE CGC)

METAYER Bettina (ACTEURS SANTE CFE

CGC)

CH de Mantes la Jolie CH de Poissy St Germain en Laye

LEGRAND Brice (ACTEURS SANTE CFE CGC)

BONVOISIN Olivier (ACTEURS SANTE CFE

CGC)

CH de Plaisir CH de Plaisir

#### **TECHNIQUE B (N° 4)**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
GUILLOU Sophie (CGT) CH de Rambouillet	LAAOUISSID Boujema (CGT) CH de Meulan les Mureaux
DE OLIVIERA Alexandre (SUD SANTE SOCIAUX)	BOURDET Marie (SUD SANTE
CH de Plaisir	SOCIAUX) CH de Plaisir
	HAMEL Sylvie (SUD SANTE SOCIAUX) CH de Poissy St Germain

#### TECHNIQUE C (N° 7)

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
HERAULT Cyrille (CGT)	MATIC Aurélia (CGT)
CH de Mantes la Jolie	CH de Plaisir
CHARLES Thierry (SUD SANTE SOCIAUX)	AYEN Georges (SUD SANTE SOCIAUX)
Ch de Plaisir	Ch de Versailles
	YOUBI Nourredine (SUD SANTE SOCIAUX)

#### SAGE FEMME (N° 10)

#### **Titulaire**

#### **Suppléantes**

Article 2 : Pour les pathologies relevant de sa compétence un médecin spécialiste pourra, sans voie délibérative, être associé aux travaux de la présente commission ;

Article 3: Le mandat des personnes désignées prendra fin en même temps que les mandats ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été élus ou désignés. En cas de perte de la qualité pour siéger, de décès ou de démission d'un titulaire, son suppléant devient automatiquement titulaire.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2020 fixant la composition de la Commission de Réforme Départementale compétente à l'égard des agents de la Fonction Publique Hospitalière des Yvelines, est abrogé.

Article 5: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines et Monsieur le Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et ses Solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Montigny le Bretonneux, le

2 4 AUUI 2023

Le Préfet

Le secrétaire général

Victor DEVOUGE

# Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

78-2023-08-09-00004

Arrêté du 9 août 2023 portant nomination du Docteur Hayder SADIK ABDULMUTALIB en tant que médecin agréé.



#### **ARRETE N°**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES Le Préfet des Yvelines Officier de la légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021, fixant la liste des médecins agréés dans le département des Yvelines, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021;

VU le courrier du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Yvelines ;

VU l'avis émis par l'Union des Syndicats Médicaux des Yvelines;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

#### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>: Est nommé médecin agréé dans le département des Yvelines jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024, date de l'expiration de l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021 susvisé :

Docteur Hayder SADIK ABDULMUTALIB
Médecin en chirurgie orthopédique et traumatologie
Clinique de la Région Mantaise
23 Boulevard Duhamel
78200 MANTES LA JOLIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny le bretonneux le 19.000 2023

Le Préfet,

Le secrétaire général

Victor DEVOUGE

DDETS 34 Avenue du centre 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX